

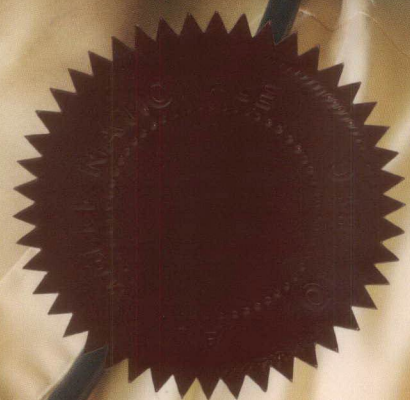


Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE
no 760-80061206

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

LA FORMATION CONTINUE POUR MIEUX SOIGNER





MISSION

La fonction première de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec consiste à protéger le public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par les membres. Par ailleurs, l'Ordre a pour mission de favoriser le développement professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour viser l'excellence dans l'exercice professionnel et tendre à une plus grande humanisation des soins.

À cet égard, l'Ordre a pour responsabilités principales de :

Garantir le respect des normes et standards professionnels de haut niveau en conformité avec le Code de déontologie. • Participer au développement et au suivi des programmes de formation conduisant à l'obtention du titre d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire. • Contrôler l'exercice de la profession. • S'assurer de la mise à jour et de la progression des connaissances professionnelles de ses membres.

L'Ordre exerce son rôle en complémentarité avec les autres intervenants du système de santé. Il contribue aussi à l'avancement de la profession des soins infirmiers.

PRÉSENTATION

Montréal, le 9 juin 2006

Monsieur Yvon Marcoux

Ministre de la Justice et Procureur général
Responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec
1075, chemine Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, le 9 juin 2006

Monsieur Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, le 9 juin 2006

Monsieur Gaétan Lemoine

Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

ADMINISTRATEURS DU BUREAU ET PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Président-directeur général

Régis Paradis, inf. aux.

Administrateurs élus

Région du Bas Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Jacques Gaulin, inf. aux.

Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Christian Harvey, inf. aux.

Région du Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux.

Région de Québec

Jacqueline Deschênes, inf. aux.
Ginette Jolin-Poulin, inf. aux.
Conrad Normand, inf. aux.

Région de Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux.

Région de la Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux.

Région de l'Estrie

Diane Lavers, inf. aux. (depuis le 1^{er} septembre 2005)

Région de la Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.
Julie Inkel, inf. aux.
Christiane Pineault, inf. aux.

Région de Montréal-Laval

Nadia Colella, inf. aux.
Martine Plante, inf. aux.
Lyne Tétreault, inf. aux.
Lise Therrien, inf. aux.
Claire Thouin, inf. aux.

Région des Laurentides-Lanaudière

Danielle Landreville, inf. aux.

Région de l'Outaouais

Lyne Plante, inf. aux.

Région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Suzanne Lafrenière, inf. aux.

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Lise Bellemare
Gilles Corriveau
Francine Desbiens
Robert Oxley

Comité administratif

Régis Paradis, inf. aux., président
Conrad Normand, inf. aux. administrateur, vice-président
Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., trésorière
Lise Therrien, inf. aux.
Gilles Corriveau, administrateur nommé
Andrée Bertrand, secrétaire

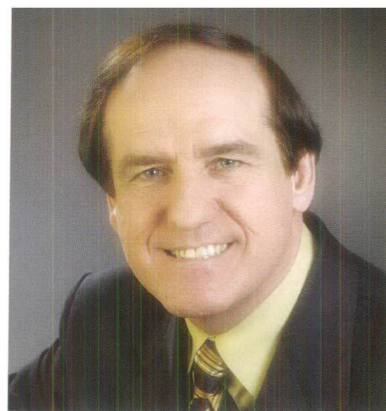
Personnel du siège social

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général
Nathalie Beaulieu, secrétaire et agente de bureau
Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre et adjointe à la présidence
Josée Bissonnette, agente à la formation et à l'admission
Manon Boisvert, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle
Éric Bottollier-Lasquin, secrétaire de direction
François Brady, inf. aux., syndic
Pierrette Dussault, secrétaire et agente de bureau
Jerry Flowers, opérateur en informatique
Laura Kristof, agente à la formation et à l'admission (depuis le 19 septembre 2005)
Andrée Laporte, directrice du Service de la formation et de l'admission (depuis le 14 novembre 2005)
Georges Ledoux, avocat, directeur du Service juridique
Micheline L'Écuyer, directrice du Service de la formation et de l'admission (jusqu'au 9 décembre 2005)
Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles
Gaétan Lévesque, directeur du Service de la recherche
Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste
Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications
Steve Quirion, technicien informatique (depuis le 4 janvier 2006)
Manon Salvais, secrétaire de direction
Jacques Sirois, inf. aux., syndic adjoint
Nicole Vachon, secrétaire et agente de bureau (depuis le 19 septembre 2005)
Claude Viet, responsable des opérations comptables.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Rapport du président	8
Statistiques	11
Rapport de la direction générale	12
Rapport de la secrétaire	13
Rapport des activités du Bureau	14
Rapport des activités du comité administratif	16
Rapport des activités du comité d'inspection professionnelle (CIP)	17
Rapport des activités du Bureau du syndic	20
Rapport des activités du comité de discipline	21
Rapport des activités du comité de révision des plaintes	24
Rapport des activités du comité de la formation	25



RÉGIS PARADIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

Orientations stratégiques pour l'année 2005-2006

Afin de dégager les orientations stratégiques à privilégier pour l'année 2005-2006, l'OIIAQ a tenu compte de la situation qui prévalait dans le réseau de la santé, notamment la pénurie de personnel infirmier et la réorganisation du réseau de la santé.

Pénurie de personnel infirmier et augmentation du nombre de membres

Tout d'abord, il faut préciser qu'il existe toujours au sein du réseau de la santé une pénurie de personnel infirmier et que le nombre d'infirmières auxiliaires est en croissance. En effet, près de 1 500 candidates se sont inscrites au tableau de l'Ordre au cours de l'année 2004-2005. Au 31 mars 2005, nous comptons 17 757 membres comparativement à 16 906 au 31 mars 2004.

Réorganisation du réseau de la santé

La réorganisation du réseau de la santé est en cours et crée de nouveaux défis pour les infirmières auxiliaires. En effet, au cours de la dernière année, certains CLSC ont embauché des infirmières auxiliaires aux centres de prélèvements et certains d'entre eux prévoient accroître leur rôle au niveau des services courants. Selon les statistiques de l'OIIAQ, on constate une augmentation du nombre d'infirmières auxiliaires embauchées au sein des centres hospitaliers (CH) et centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

Enfin, conformément aux orientations adoptées par les membres lors des États généraux de juin 2002, l'Ordre doit s'assurer de maintenir et/ou d'accroître la présence des infirmières auxiliaires au niveau des trois secteurs d'activités (soins de courte durée, soins de longue durée et santé communautaire).

Ainsi, les objectifs et orientations du plan stratégique pour l'année 2005-2006 ont été élaborés autour des axes suivants:

- La réalisation de notre mandat de protection du public
- Le développement et le rayonnement de la profession
- La visibilité et la promotion de la profession.

La réalisation de notre mandat de protection du public

À cet effet, l'Ordre a poursuivi ses efforts de sensibilisation et d'information auprès des infirmières auxiliaires et des candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Au cours de la dernière année, 1819 infirmières auxiliaires ont reçu la visite des enquêteurs du Service de l'inspection professionnelle dans le cadre des visites de surveillance générale et un membre a fait l'objet d'une enquête particulière.

Discipline

Le syndicat de l'Ordre a reçu 37 demandes d'enquêtes et il a déposé 13 plaintes devant le comité de discipline.

Formation

Le Service de la formation a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de formation continue, soit:

- Atelier sur certaines techniques de soins infirmiers;
- Déficits cognitifs;
- Communication interculturelle;
- Activités découlant de la Loi 90 (prélèvements sanguins, installation d'un tube nasogastrique et administration de vaccins);
- Soins à la mère et au nouveau-né;
- Soins des plaies.

Par la mise sur pied d'un règlement de formation continue, l'Ordre veut s'assurer du maintien de la compétence des infirmières auxiliaires pour être en mesure de suivre l'évolution rapide et complexe de la pratique des soins infirmiers.

Le développement et le rayonnement de la profession

Règlement sur la formation continue obligatoire

L'infirmière auxiliaire d'aujourd'hui doit, pour offrir des soins répondant aux plus hauts standards de qualité, mettre à jour ses connaissances. C'est dans cette optique et surtout afin de remplir son mandat d'assurer la protection du public, que l'OIIAQ a décidé de procéder à l'élaboration d'un projet de règlement de formation continue obligatoire pour tous ses membres.

Par la mise sur pied d'un tel règlement, l'Ordre veut s'assurer du maintien de la compétence des infirmières auxiliaires pour être en mesure de suivre l'évolution rapide et complexe de la pratique des soins infirmiers. Le modèle proposé par l'OIIAQ sera souple et permettra à chaque membre de s'acquitter de cette obligation de plusieurs façons, notamment par le biais du programme de la formation continue offert par l'OIIAQ, la participation au congrès, la formation en cours d'emploi ou la participation à des colloques ou conférences en lien avec l'exercice professionnel, etc.

Ce projet de règlement devrait être en vigueur au cours du printemps 2007.

Promouvoir la place des infirmières auxiliaires en CLSC

L'OIIAQ a décidé de produire un document à l'intention des directions d'établissements pour promouvoir l'intégration des infirmières auxiliaires au sein de leurs équipes de soins infirmiers. Ce document sera prêt dès l'automne 2006 et un plan de communication sera préparé afin d'en assurer une diffusion optimale.

Réinsertion du module mère-enfant au programme de formation

Le 15 novembre 2005, M^{me} Sylvie Hains, directrice de la planification et des soins infirmiers à la Direction générale du personnel réseau et ministériel du ministère de la Santé, donnait suite à une demande faite par l'Ordre et transmettait une lettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'il évalue

la possibilité de réintégrer le module mère-enfant au programme de formation initiale. Récemment, ce dernier nous informait de sa volonté de modifier le programme de formation et de réintroduire ce module. Nous sommes confiants que dès septembre 2007, le nouveau programme sera en vigueur.

Dossiers avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Au cours de la dernière année, les représentants de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, de l'Ordre des inhalothérapeutes du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec ont travaillé en étroite collaboration afin de s'entendre sur les termes et conditions d'un projet de règlement de l'OIIQ qui autorisera les infirmières auxiliaires à exercer des activités d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur. Ce projet de règlement devrait entrer en vigueur au cours des prochains mois.

Thérapie intraveineuse

Le 21 décembre 2005, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^e Yvon Marcoux, nous informait qu'il approuvait les recommandations du rapport du Comité sur la contribution des infirmières et infirmiers auxiliaires à la thérapie intraveineuse. Suite aux avis favorables du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de voir se concrétiser les recommandations du comité, M^e Marcoux a confié à l'Office des professions du Québec le mandat d'assurer leur mise en œuvre et d'entreprendre les travaux requis afin qu'elles soient en vigueur au cours de la prochaine année.

L'OIIAQ a accordé une aide financière de 30 125 \$, répartie dans 461 établissements pour la tenue des activités dans le cadre de cette journée qui avait pour thème, *Nos priorités : le respect des gens et la qualité des soins.*

La visibilité et la promotion de la profession

Messages promotionnels

Des actions ont été entreprises pour assurer la promotion et la visibilité de la profession d'infirmière auxiliaire. Tout d'abord, l'Ordre a organisé en octobre 2005 une campagne publicitaire sur les ondes du *Réseau Rock Détente* et auprès de plusieurs stations indépendantes afin d'assurer une couverture sur tout le territoire québécois.

Vidéo corporative

L'Ordre a produit une vidéo corporative pour promouvoir la profession d'infirmière auxiliaire puisque la précédente avait été réalisée en 1993. Celle-ci sera acheminée aux conseillers d'orientation afin qu'ils puissent faire connaître la profession aux candidates potentielles. De plus, cet outil pourra être utilisé dans le cadre de salons de l'emploi et par les comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) lors d'événements spéciaux tels que la Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire.

Activités de représentation

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Projet de loi 83)

Le projet de loi 83, adopté le 25 novembre 2005, a modifié, suite aux demandes de l'Ordre, les articles concernant la composition du CIIA (art. 223) et du CECII (art. 224) pour tenir compte de la nouvelle réalité des établissements de santé. Dorénavant, le CIIA sera composé d'au moins trois infirmières auxiliaires. Quant au CECII, il sera composé d'au moins quatre infirmières, du directeur général, de la directrice des soins infirmiers, de la présidente du CIIA et d'un autre membre de ce même comité. De plus, l'article 370.1 prévoit que deux infirmières auxiliaires siègeront à la commission infirmière régionale (CIR).

Commission parlementaire

L'Ordre a préparé un mémoire dans le cadre de la Commission parlementaire concernant le document de consultation *Garantir l'accès : un défi d'efficience, d'équité et de qualité* qui a été présenté le 11 avril 2006.

Événements

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire, 5 mai 2005

L'OIIAQ a accordé une aide financière de 30 125 \$, répartie dans 461 établissements pour la tenue des activités dans le cadre de cette journée qui avait pour thème, *Nos priorités : le respect des gens et la qualité des soins.* Comme à chaque année, du matériel promotionnel a été acheminé aux responsables de l'organisation des activités des établissements de santé.

Assemblée générale annuelle 2005

La 32^e assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 3 juin au Château Cartier à Gatineau. Près de 250 membres y ont assisté. Dans le cadre de cette assemblée, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2004-2005. Les états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2005 ont été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. La trésorière a présenté son rapport pour l'année 2004-2005.

Remerciements

Toutes ces réalisations n'auraient pu être accomplies sans le soutien et la collaboration des membres de l'OIIAQ. Je tiens à souligner l'engagement des membres du Bureau de l'Ordre ainsi que des cadres et employés du siège social. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pour cette période.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

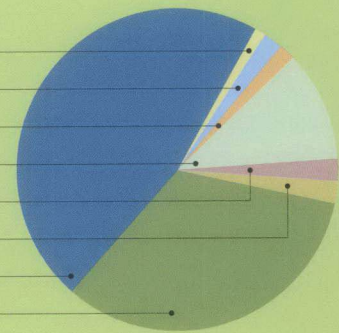
STATISTIQUES ANNUELLES DE L'OIIAQ

au 31 mars 2006

Nombre de permis à l'ouverture (1 ^{er} avril 2005):		Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année:		Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2005:	
	17 757		2 120		18 755
Infirmières auxiliaires:	16 323	Nombre de non réinscriptions:	1 630	Infirmières auxiliaires:	17 203
Infirmiers auxiliaires:	1 434	Nombre de réinscriptions:	508	Infirmiers auxiliaires:	1 552

Répartition des membres par secteurs d'activités

Cliniques médicales	1.1 %
CLSC	1.9 %
Industrie, enseignement, détention et centre jeunesse	1.8 %
Autres	10.9 %
Agence en SI	2.4 %
Centre de réadaptation	2.1 %
CHSLD	46.8 %
CHSGS	33.0 %



Répartition des membres selon les régions administratives

(Nombre d'infirmières et infirmiers auxiliaires)

	%	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Bas Saint-Laurent	4.3 %	■	■	799
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5.8 %	■	■	1 090
Québec	10.3 %	■	■	1 941
Mauricie	4.3 %	■	■	815
Estrie	4.1 %	■	■	768
Montréal	18.6 %	■	■	3 487
Outaouais	2.8 %	■	■	518
Abitibi-Témiscamingue	1.5 %	■	■	289
Côte-Nord	1.7 %	■	■	310
Nord-du-Québec	0.3 %	■	■	48
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1.9 %	■	■	359
Chaudières-Appalaches	7.2 %	■	■	1 349
Laval	5.0 %	■	■	942
Lanaudière	5.4 %	■	■	1 008
Laurentides	7.6 %	■	■	1 424
Montérégie	15.5 %	■	■	2 903
Centre-du-Québec	3.2 %	■	■	604
Hors-Québec	0.5 %	■	■	101

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le Bureau.

Dossiers administratifs

Plusieurs dossiers administratifs ont été examinés au cours de la dernière année.

La direction générale a décidé de mettre en place un nouveau mode de paiement de la cotisation annuelle, soit le paiement par le biais du site Internet de l'Ordre.

La direction générale a poursuivi les travaux dans le cadre du dossier sur l'équité salariale pour l'ensemble de ses employés.

La direction générale a également renouvelé le contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres et le contrat d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants.

Aspect financier

L'Ordre termine cet exercice financier au 31 mars 2006 avec un surplus de 79 259 \$ pour l'ensemble des fonds.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

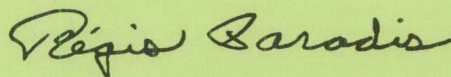
Nous vous invitons à consulter les états financiers afin de connaître les détails de la situation financière de l'Ordre.

Remerciements

L'esprit de collaboration et l'engagement de l'ensemble des partenaires de l'Ordre ont permis de relever avec efficacité les nombreux défis liés à notre mandat et au développement de la profession d'infirmière auxiliaire.

Je tiens à remercier plus particulièrement l'équipe de direction, le personnel, les membres du Bureau, les membres des comités pour leur loyauté et leur dévouement envers l'organisation.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.



ANDRÉE BERTRAND

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du comité administratif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du Bureau de l'Ordre.

Élections

Le dépouillement du vote dans le cadre des élections qui se sont tenues à la présidence ainsi qu'aux postes d'administrateurs s'est déroulé le 2 mai 2005. Les résultats sont les suivants :

Présidence

Régis Paradis

Région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Suzanne Lafrenière (réélue par acclamation)

Région Laurentides-Lanaudière

Danielle Landreville

Région Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon

Julie Inkel

Christiane Pineault

Région Montréal-Laval

Nadia Colella

Martine Plante

Lyne Tétreault

Lise Therrien

Claire Thouin

Région de l'Outaouais

Lyne Plante

Le mandat du président et des administrateurs de ces régions se terminera en juin 2009.

Élection dans la région de l'Estrie

Suite à la démission de l'administrateur de la région de l'Estrie, un appel de candidatures a été transmis aux membres de cette région. Le Bureau a élu M^{me} Diane Lavers pour occuper le poste d'administrateur jusqu'à la fin du présent mandat en 2007.

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a pour mandat de développer et de maintenir un système complet d'information sur la santé à l'échelle nationale.

L'Ordre a poursuivi ses travaux dans ce dossier en vue de développer une base nationale de données pour les infirmières auxiliaires. Ces données pourront être utilisées pour élaborer des politiques en santé publique et soutenir les professionnels et dirigeants des soins et services de santé à prendre des décisions pour assurer une meilleure gestion.

Autres dossiers

La secrétaire a participé aux travaux sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Elle a également participé aux réunions de la Conférence des registraires.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau a tenu au cours de l'année 2005-2006, six réunions régulières et une réunion extraordinaire.

LES ADMINISTRATEURS DU BUREAU SONT :

1^{ère} rangée:

Conrad Normand
Lise Therrien
Régis Paradis
Andrée Bertrand
Gilles Corriveau
Carmelle Champagne-Chagnon

2^e rangée:

Claire Thouin
Lyne Tétreault
Johanne Vincent
Julie Inkel

3^e rangée:

Lise Bellemare
Martine Plante
Diane Blanchard
Diane Lavers

4^e rangée:

Ginette Jolin-Poulin
Lyne Plante
Nadia Colella
Jacqueline Deschênes

5^e rangée:

Christiane Pineault
Francine Desbiens
Louise Quirion
Christian Harvey
Jacques Gaulin

Absents de la photo:
Suzanne Lafrenière
Danielle Landreville
Robert Oxley



Dossiers professionnels

Les administrateurs du Bureau ont adopté :

- le plan stratégique de l'Ordre pour 2005-2006;
- le rapport du comité de réflexion sur l'avenir de la profession;
- le programme de formation continue 2005-2006;
- le calendrier de surveillance générale du CIP 2006-2007.

Dossiers administratifs

Les administrateurs du Bureau ont également :

- procédé à la nomination de M^{me} Andrée Laporte à titre de directrice du Service de l'admission et de la formation;
- adopté le plan stratégique 2005-2006;
- adopté le plan d'action 2005-2006;
- adopté le calendrier des réunions du Bureau 2006-2007;
- adopté le rapport annuel 2004-2005;
- entériné la recommandation d'offrir aux membres le paiement de leur cotisation par Internet.

Dossiers à caractère financier

Les administrateurs du Bureau ont aussi :

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2005;
- adopté les prévisions budgétaires pour les années 2006-2007 et 2007-2008;
- approuvé les conditions de travail du personnel cadre;
- proposé de retenir les services de la firme PSB à titre de vérificateurs externes;
- adopté diverses recommandations à incidence financière présentées par le comité de surveillance des finances;
- autorisé le changement complet du système téléphonique;
- autorisé la réalisation d'une nouvelle vidéo corporative.

Élections

Les administrateurs du Bureau ont

procédé à l'élection des personnes suivantes :

- les membres du comité administratif pour l'année 2005-2006;
- M^{me} Jacqueline Deschênes à titre de membres du comité de surveillance des finances jusqu'en juin 2006;
- M^{mes} Diane Blanchard, Martine Plante et Johanne Vincent à titre de membres du comité de congrès pour l'année 2005-2006;
- M^{me} Julie Inkel à titre de membre du comité d'orientation de la revue jusqu'en juin 2007;
- M^{me} Claire Thouin à titre de membre du comité de la formation jusqu'en juin 2007;
- M^{mes} Louise Quirion, Ginette Jolin-Poulin et Lyne Plante à titre de membres du comité de réflexion sur l'avenir de la profession jusqu'en juin 2007.

Nominations

Les administrateurs du Bureau ont procédé à la nomination des personnes suivantes :

- M^{mes} Micheline Trudeau, Gisèle Larivière, Sylvie Tremblay, Sylvie St-Germain et Nicole Poulin ainsi que de MM. Yvan Lachance et Michel Renaud, à titre de membres du comité de discipline jusqu'en octobre 2007;
- M^{me} Louise Larin et M. Claude Picard à titre de membres du comité de révision des plaintes jusqu'en janvier 2008.

Le Bureau a entériné la recommandation d'offrir aux membres le paiement de leur cotisation par Internet.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu 10 réunions régulières et 4 réunions extraordinaires au cours de l'année.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

Inscriptions au tableau

Le comité a notamment :

- procédé à la radiation de 1 630 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau de l'Ordre pour l'année 2005-2006
- délivré le permis à 2 120 nouvelles diplômées
- réinscrit 508 personnes au tableau de l'OIIAQ.

Demandes d'équivalence et stages de perfectionnement

Le comité a :

- accordé un permis régulier à 36 personnes détenant un permis temporaire
- délivré un permis à un membre suite à une demande d'équivalence de diplôme et à 189 membres suite à des demandes d'équivalence de formation; parmi ces membres, 118 détiennent un permis régulier et 71 un permis temporaire
- reconnu 182 demandes d'équivalence partielle
- statué que 75 personnes devaient se soumettre à un examen écrit afin de compléter l'étude de leur dossier
- refusé de reconnaître des demandes d'équivalence à 2 candidats ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre
- imposé à 36 personnes des cours, stages ou programmes d'actualisation en vertu du Règlement sur les stages de perfectionnement.

Aspect financier

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques
- émis différentes recommandations, concernant la politique salariale du personnel cadre de l'Ordre



Conrad Normand, Lise Therrien, Régis Paradis,
Andrée Bertrand, Carmelle Champagne-Chagnon,
Gilles Corriveau.

- émis une recommandation concernant le dossier d'équité salariale du personnel de l'Ordre
- autorisé la traduction de la vidéo corporative de l'Ordre
- autorisé le placement média pour la Journée de l'infirmière auxiliaire
- autorisé certains travaux de réfection au siège social
- autorisé la signature du contrat pour la conception d'un site transactionnel afin que les membres puissent compléter le formulaire d'inscription et payer la cotisation en ligne.

Dossiers administratifs

Le comité a fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 9 juin 2006 et en a adopté le projet d'ordre du jour.

Nominations

Le comité a :

- recommandé la nomination de M^{me} Andrée Laporte à titre de directrice du Service de la formation et de l'admission
- nommé M. Steve Quirion à titre de responsable du Service informatique.



MANON BOISVERT

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). Tout en privilégiant une approche qui favorise le développement des compétences professionnelles, les vérifications ou enquêtes permettent de constater que l'infirmière auxiliaire respecte ses devoirs et obligations.

Le comité peut aussi remplir son mandat par le biais de visites de surveillance générale dans des établissements de santé ou dans le cadre d'une enquête particulière, au cours desquelles il doit évaluer la compétence des infirmières auxiliaires en se basant sur les *Indicateurs de la compétence*.

Réunions du comité

Le comité a tenu cinq réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'enquêtes particulières.

Les membres du CIP et les enquêteurs

Cheryl Allen, inf. aux.,
Présidente du CIP
Enquêteur

Madeleine Dussault, inf. aux.,
Membre du CIP
Enquêteur

Michèle Rochefort, inf. aux.,
Membre du CIP
Enquêteur

Michelle Lebel, inf. aux.,
Enquêteur

Anne-Lily Carboneau, inf. aux.,
Enquêteur

Manon Boisvert, inf. aux.,
Secrétaire du CIP
Enquêteur
Directrice du Service
de l'inspection professionnelle

Le comité a tenu cinq réunions, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'enquêtes particulières.

Régions administratives	Nombre d'établissements	Nombre de membres
Bas-St-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 CSSS	152
Saguenay-Lac St-Jean et Côte-Nord	1 CSSS	264
Québec	1 CSSS 1 CHPSY 1 Centre de détention	508
Chaudière-Appalaches	1 CHSLD	39
Mauricie	1 CSSS 1 CHSGS	114
Centre-du-Québec	—	—
Estrie	1 CSSS	23
Montérégie	1 CSSS	101
Montréal/Laval	1 CSSS 1 CHSGS 1 CHSLD 1 CAU 2 Centres de détention	376
Laurentides/Lanaudière	1 CSSS	133
Outaouais	1 CSSS	66
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	1 CSSS	43

Programme annuel de surveillance générale

Le comité a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2005–2006 au Bureau, qui l'a approuvé. À ce programme initialement prévu, une visite a été reportée au calendrier 2006-2007.

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS)* ou les réseaux de santé et de services sociaux (RSSS), les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS) incluant le centre affilié universitaire (CAU), le centre hospitalier de soins psychiatriques (CHPSY), les centres d'hébergement et soins de longue durée (CHSLD), les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les centres de détention nous ont permis de rejoindre environ 1,819 infirmières auxiliaires réparties dans 20 établissements de différentes régions du Québec.

* Les CSSS regroupent généralement les CHSGS, les CHSLD et les CLSC

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, en tenant compte de la philosophie et de la politique de gestion des établissements. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, un questionnaire d'évaluation correspondant aux champs de compétences professionnelles et personnelles a été utilisé. Celui-ci a permis une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ces derniers exercent.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par le programme de surveillance sont les suivants :

- Promouvoir certains aspects fondamentaux auprès des membres tels que la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique, ainsi que la responsabilité.

- Repérer et signaler les situations qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population.
- Inciter nos membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession.
- Promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires.

Recommandations

Suite à chaque visite de surveillance générale, un rapport faisant état des commentaires et des recommandations du comité d'inspection professionnelle est produit. Lorsque des lacunes ont été constatées en cours de visite, le comité fait des recommandations en incitant les infirmières auxiliaires à respecter rigoureusement les politiques, procédures, protocoles en vigueur ou règles de l'art s'appliquant à leur pratique professionnelle. La nature des recommandations retenues par le comité porte principalement sur les aspects suivants :

- l'administration des médicaments,
- la prévention et le contrôle des infections,
- la prévention des accidents dont la surveillance des usagers et l'utilisation convenable du matériel,
- la consignation des informations et observations aux dossiers.

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant.

Les infirmières auxiliaires et/ou le CIIA, conjointement avec la direction des soins infirmiers, doivent produire un compte rendu des moyens qui seront pris pour corriger les lacunes ayant été constatées lors des visites de surveillance générale (plan d'action), et ce, dans les 12 mois suivant la réception du rapport de

visite. Tout au long du processus, le comité prend note des efforts fournis par les infirmières auxiliaires et de l'importance de leurs réalisations. Au besoin, une assistance leur est apportée, notamment sous forme de documentation, référence à divers organismes ou par une visite de relance. Lorsque toutes les mesures nécessaires ont été prises, la direction des soins infirmiers doit en informer le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'année, le comité a étudié 30 plans d'action.

Enquêtes particulières

Durant le présent exercice, le CIP a reçu 2 demandes d'enquête particulière, dont une qui a été transférée par le Syndic. Après enquête, ce membre s'est vu limiter son droit d'exercer ses activités professionnelles et devra compléter des cours de perfectionnement. L'autre cas n'a pas donné lieu à un suivi de la part du comité. De plus, le comité a également assuré le suivi d'un dossier ayant été ouvert pendant l'année précédente.

Autres activités du comité

Au cours de cette année, le comité a adopté :

- le programme de surveillance générale 2006-2007;
- un questionnaire de visite de surveillance générale, qui tient compte des nouvelles responsabilités professionnelles des infirmières auxiliaires;
- un guide de prévention des infections à l'attention des enquêteurs du service de l'inspection professionnelle.

De plus, le comité s'est positionné sur le contenu de la signature de l'infirmière auxiliaire, entre autres lors de l'enregistrement au dossier du client de médicaments administrés.

Suite à chaque visite de surveillance générale, un rapport faisant état des commentaires et des recommandations du comité d'inspection professionnelle est produit.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic est nommé par le Bureau parmi les membres de l'Ordre. Il a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

Discipline

Demandes d'enquête: 37

Demandes d'information: 36

Plaintes déposées devant le comité de discipline: 13

Rapports de conciliation

(Code des professions, art. 123.6): 4

Utilisation illégale du titre réservé et exercice illégal d'activités professionnelles

Infractions à l'article 36p) du Code des professions:

Signalements et suivi de dossiers: 2

Poursuite pénale: Aucune.

Infractions à l'article 189 du

Code des professions:

Signalements et suivis de dossier: 5

Poursuite pénale: Aucune.

État de santé

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

Conciliation et arbitrage d'honoraires professionnels

Aucune demande n'a été déposée durant l'année.



FRANÇOIS BRADY, SYNDIC



JACQUES SIROIS, SYNDIC ADJOINT

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

Activités

13 plaintes ont été déposées au comité de discipline.

Nombre et nature des plaintes reçues

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie:

Art. 3.01.03: 14 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05: 14 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Président (e)

M^e France Bergeron, avocate

M^e François D. Samson, avocat (suppléant)

Membres

Gisèle Larivière, inf. aux.

Sylvie Tremblay, inf. aux.

Yvan Lachance, inf. aux.

Micheline Trudeau, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Sylvie St-Germain, inf. aux.

Secrétaire

M^e France Joseph, avocate.

Art. 3.01.10: 11 chefs

Le membre doit s'abstenir d'intervenir dans les affaires personnelles de son patient sur des sujets qui ne relèvent pas de la compétence généralement reconnue à la profession, afin de ne pas restreindre indûment l'autonomie de son patient.

Art. 3.02.01: 11 chefs

Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Art. 3.04.03 a): 11 chefs

Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce précepte, un membre:

- a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent être défavorablement affectés.

Concernant les devoirs

et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie:

Article 4.01.01 c): 22 chefs

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui;

Article 4.01.01 f): 2 chefs

Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient;

Art. 4.01.01 g): 20 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 l): 27 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Plainte rejetée: Aucune

Plainte retirée: Aucune

NOMBRE ET NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES

Sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
2 chefs	Chef 1: Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 2: Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chef 1: Réprimande. Chef 2: Radiation temporaire d'un mois. Sans frais et déboursés. Ordonnance à l'effet que la période de radiation ne soit exécutoire que lors de l'inscription au tableau de la personne. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Chefs 1 et 2: Art. 4.01.01 l)	Chefs 1 et 2: Radiation temporaire de 6 mois, lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal à parts égales aux frais de l'intimé et du plaignant.
14 chefs	Chefs 1, 3, 9 et 12: Art. 4.01.01 c) Chefs 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11 et 14: Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l) Chefs 7 et 13: Art. 4.01.01 f)	Chefs 1, 3, 9 et 12: Radiation temporaire d'un mois. Chefs 6 et 10: Radiation temporaire d'une semaine. Chefs 2, 4, 5, 8 et 11: Radiation temporaire de trois semaines. Chefs 13 et 14: Radiation temporaire d'une semaine, lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal à parts égales aux frais de l'intimé.
8 chefs	Chefs 1,2 et 8: Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l) Chefs 3, 4, 5, 6 et 7: Art. 4.01.01 f)	Retrait du chef 1. Chef 2: Radiation temporaire d'une semaine. Chefs 3, 4, 5, 6, et 7: Radiation temporaire de deux semaines. Chef 8: Radiation temporaire de trois jours, lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
1 chef	Chef 1: Art. 4.01.01 g)	Chef 1: Radiation temporaire de 6 mois. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
6 chefs	Chefs 1, 3 et 5: Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chefs 2 et 4: Art. 4.01.01 f)	Retrait du chef 6. Chef 1: Radiation temporaire de deux semaines. Chefs 2, 3, 4 et 5: Radiation temporaire d'une semaine, lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Chefs 1 et 2: Art. 3.01.03., 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chefs 1 et 2: Radiation temporaire de deux semaines, lesdites radiations devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimée.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chef 1: Radiation temporaire d'un mois. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal à frais partagés entre l'intimée et le plaignant.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chef 1: Radiation temporaire de deux mois. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal à parts égales aux frais de l'intimée et du plaignant.
36 chefs	Chefs 2, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34 et 36: Art. 4.01.01 c) Chefs 1, 3, 6, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33 et 35: Art. 4.01.01 g) Chefs 2, 4, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 32, 34 et 36: Art. 4.01.01 l)	Chefs 1, 3, 6, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33 et 35: Radiation temporaire de quinze mois. Chefs 2, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34 et 36: Radiation temporaire de 9 mois. Limitation temporaire d'une durée de six mois d'exercer des activités professionnelles relatives à l'accès à des préparations narcotiques ou autres drogues contrôlées, applicable à la suite de la période de radiation. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

Dossiers en attente d'audition et/ou en délibéré

À la fin de l'exercice financier, 3 plaintes n'avaient pas encore été entendues par le comité de discipline. Il y avait également 3 dossiers en délibéré suite à des auditions tenues avant le 31 mars 2006.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline. Aucune requête en appel n'a été déposée au cours de l'exercice financier.

Cependant, dans une décision rendue le 1^{er} septembre 2005, le Tribunal des professions a rejeté l'appel du

syndic portant sur les modalités d'application d'une sanction. Il a donc confirmé la sanction imposée à une personne comportant une radiation temporaire de deux mois pour chacun des 2 chefs (art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 I), lesdites radiations devant être purgées concurremment. Il a aussi ordonné que les périodes de radiation et la publication de l'avis de la décision ne soient exécutoires que lors de l'inscription au tableau de la personne et recommandé au Bureau de l'Ordre de lui imposer un cours d'actualisation dans une telle éventualité.

Il a aussi dispensé la personne du paiement des frais et déboursés et ordonné que la publication de l'avis de la décision soit faite aux frais du plaignant.

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimée peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Réunion

Une demande de révision d'une décision du syndic a été déposée au cours de l'exercice financier. La décision rendue par le comité a confirmé la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

Membres du comité

Louise Larin, inf. aux.

Lise Danis, inf. aux.

Claudette Raymond, inf. aux.

Claude Picard, inf. aux.

Lise Bellemare, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

En vertu du Règlement sur le comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et infirmier auxiliaire, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

Le comité a pour fonctions de :

- Revoir à chaque année à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Bureau.
- Donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation :
 - sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation
 - sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le comité a tenu 2 réunions au cours de l'année 2005-2006. Ses principales activités ont porté sur :

- les conditions d'admission à l'OIIAQ et au programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* (SASI);
- les exigences prévues par la Charte de la langue française relativement à la connaissance appropriée de la langue officielle;
- la réintégration du module mère-enfant au programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers et la modification éventuelle du programme découlant de la participation de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- le plan de réussite du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- un projet d'externat en Santé, assistance et soins infirmiers;

- le guide d'organisation pédagogique pour le programme SASI;
- l'actualisation des diplômées du Québec;
- les épreuves ministérielles;
- les comités national et régionaux de stages: difficultés et pistes de solutions liées à la disponibilité de lieux de stages;
- la place des écoles privées dans l'enseignement de la formation professionnelle;
- le programme de formation continue et la formation sur mesure offerts pour l'année en cours,
- les modalités et politiques de l'OIIAQ en matière de reconnaissance d'équivalences.

Membres

Régis Paradis, inf. aux., président

Claire Thouin, inf. aux., administrateur

Ghislaine Plamondon, responsable du secteur Santé, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Sonia Cliche, directrice adjointe, Centre de formation Compétences 2000, représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Maria Caldarella, conseillère pédagogique, Person Adult and Career Center

Andrée Laporte, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission

Micheline l'Écuyer, (jusqu'en décembre 2005), directrice du Service de la formation et de l'admission

Josée Bissonnette, agente au service de la formation et de l'admission et secrétaire du comité.



RAPPORT DES ACTIVITÉS DES COMITÉS DU BUREAU

Comité d'orientation de la revue	28
Comité de congrès	28
Comité de réflexion sur l'avenir de la profession	29
Comité de la relève	29
Comité de surveillance des finances	30

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année.

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Julie Inkel, inf. aux., administrateur
Mariette Latendresse, inf. aux.
Hélène Laprés, inf. aux.
Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service des communications.

Les publications de l'année 2005-2006 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire. Les membres ont été informés sur les sujets suivants:

- les aspects juridiques reliés à la profession;
- les activités de l'Ordre (l'assemblée générale annuelle, le congrès, la Journée de l'infirmière auxiliaire);
- les activités de formation continue;
- les activités du Service de l'inspection professionnelle;
- les activités de représentations de l'Ordre auprès des instances politiques;
- différents dossiers concernant des nouveaux traitements pour diverses maladies.

Le comité a révisé le contenu des publications de l'OIIAQ et a fait des suggestions. Il a également autorisé la publication de textes soumis notamment par les membres.

COMITÉ DE CONGRÈS

Membres du comité organisateur, congrès 2005

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Johanne Vincent, inf. aux., administrateur
Diane Blanchard, inf. aux., administrateur
Mireille Corriveau, inf. aux., administrateur
Catherine-Dominique Nantel, directrice
du Service des communications
Pierrette Dussault, secrétaire de direction

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

Activités

Les membres du comité élus jusqu'en juin 2005 ont participé à l'organisation du dernier congrès qui avait pour thème *Nos priorités: Le respect des gens et la qualité des soins!* Ils ont présenté les différents ateliers et ont animé la soirée du banquet. Dans le cadre de leur mandat, ils ont procédé à la sélection du récipiendaire

du Prix Charlotte Tassé. Près de 350 congressistes ont assisté à l'événement.

Activités

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2006, le comité de congrès a procédé au choix du thème et du visuel pour les outils de promotion. Le thème choisi a été: *La formation continue pour mieux soigner.*

De plus, le comité s'est réuni à 2 reprises afin de planifier et coordonner les activités du congrès 2006. Il a procédé au choix des conférences qui seront présentées dans le cadre de cet événement.

Membres du comité organisateur, congrès 2006

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Johanne Vincent, inf. aux., administrateur
Diane Blanchard, inf. aux., administrateur
Martine Plante, inf. aux., administrateur
Catherine-Dominique Nantel, directrice
du Service des communications
Pierrette Dussault, secrétaire de direction
Manon Salvat, secrétaire de direction

COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Lyne Plante, inf. aux., administrateur
Ginette Jolin-Poulin, inf. aux., administrateur
Louise Quirion, inf. aux., administrateur
Lise Danis, inf. aux.
Diane Levasseur, directrice du Service
des relations professionnelles.

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type

d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc. et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

Activités

Le comité de réflexion a tenu 3 réunions au cours de l'année 2005-2006.

Il a participé à l'organisation du colloque CIIA et a assuré le suivi des travaux du comité de la relève. Il a également procédé à la sélection des candidats pour le prochain comité de la relève et à cet effet, il a déposé une recommandation au Bureau.

COMITÉ DE LA RELÈVE

Le comité de la relève a pour fonctions d'identifier les besoins des infirmières auxiliaires nouvellement admises à la profession, de faire des recommandations au Bureau de l'OIIAQ sur les conditions pouvant favoriser leur intégration dans les établissements de santé et de transmettre des avis au Bureau de l'OIIAQ sur toutes les questions pertinentes les concernant.

Activités

Le comité de la relève a tenu 2 réunions au cours de la présente année.

Les résultats du sondage effectué auprès des infirmières auxiliaires admises à la profession depuis moins de 8 ans ont été colligés et les membres du comité ont procédé à leur analyse. Ils ont décidé d'en présenter les résultats dans le cadre du congrès 2006.

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général
Mélanie Côté, inf. aux.
Nathalie D'Astous, inf. aux.
Laura Gariépy, inf. aux.
Josée Goulet, inf. aux.
Nathalie Roy, inf. aux.
Anick-Poitras-Dubois, inf. aux.
Deux observateurs, membres du comité
de réflexion sur l'avenir de la profession
Diane Levasseur, directrice du Service
des relations professionnelles

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Le comité de surveillance des finances doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et émet des recommandations au Bureau, si nécessaire.

Activités

Le comité a tenu quatre rencontres au cours de l'année.

Le comité a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit, honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au Bureau lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2006-2007 et les a présentées au Bureau.

Membres du comité

Jacques Gaulin, inf. aux., président du comité
Jacqueline Deschênes, inf. aux., administrateur
Suzanne Lafrenière, inf. aux., administrateur
Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.,
 trésorière, personne-ressource
Régis Paradis, inf. aux., président-directeur
 général, personne-ressource
Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre,
 personne-ressource.

Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.





RAPPORT DES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ORDRE

Service de la formation	34
Service de l'admission	35
Service des relations professionnelles	36
Service de la recherche	38
Service des communications	40
Service juridique	42



MICHELINE L'ÉCUYER



ANDRÉE LAPORTE

SERVICE DE LA FORMATION

Le Service de la formation a pour mandat d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)* réponde aux besoins du marché du travail, et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

Activités

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 2005-2006, ont été les suivantes:

Formation initiale:

- s'assurer auprès des établissements de formation de la conformité du programme d'études SASI avec les nouvelles réalités du marché du travail.
- assurer la remise de la médaille du Mérite accordée à une étudiante par groupe, par centre de formation professionnelle, qui s'est le plus distinguée au cours de sa formation.
- établir un lien permanent entre l'OIIAQ et les centres de formation professionnelle ainsi que les écoles qui dispensent le programme SASI.
- mettre à jour des procédures et des documents d'admission à la profession des nouveaux diplômés.
- participer à la conférence des registraires, aux rencontres avec les représentants du ministère de l'Éducation, des commissions scolaires, des centres de formation professionnelle et des écoles privées.
- aider les divers partenaires à faire la promotion du programme SASI.
- assurer la coordination de l'ensemble des projets, programmes et activités reliés à la formation.
- mettre à jour des statistiques concernant les nouvelles diplômées et constituer le portrait de la formation.
- transmettre aux écoles et aux centres de formation professionnelle qui dispensent le programme, les fiches écoles et en faire l'analyse.

Formation continue

Dans le cadre de l'application du Règlement sur les activités de formation continue des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec, visant à maintenir à jour les connaissances théoriques et techniques et maintenir les compétences professionnelles de ses membres afin de s'adapter aux nouvelles réalités du réseau de la santé:

- Le Service de la formation a émis plus de 17 870 attestations de formation aux membres ayant suivi l'une ou l'autre des trois activités de la loi 90.
- Afin de contribuer au développement des connaissances et des compétences des membres, le Service de la formation a délivré pour les autres activités courantes de formation continue, 167 attestations: 94 en soins des plaies, 23 en soins à la mère et au nouveau-né et 50 en pharmacothérapie.

Actualisation

- Conformément au Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires qui auraient cessé d'exercer la profession pendant une période de cinq ans et plus:
- Le Service de la formation a reçu 28 demandes d'actualisation et toutes les personnes ont été dirigées vers les centres de formation professionnelle de leur région.
 - Suite aux recommandations du comité d'étude des équivalences, le comité administratif a imposé à 8 personnes de suivre le programme de formation à distance.

SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission a pour mandat d'étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis, du Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ et veiller, lorsque requis, à l'application du Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires.

**Les principales activités du Service de l'admission durant l'année 2005-2006 ont été les suivantes :
Le service a traité 2120 demandes d'admission.**

De ce nombre :

- 1976 diplômées du Québec ont obtenu la délivrance d'un permis et l'émission d'une attestation de membre en règle.
- 144 diplômées hors-Québec ont obtenu la délivrance d'un permis, une personne en reconnaissance de diplôme et 143 personnes en reconnaissance de formation.

Demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre

Au cours de l'année, 508 infirmières auxiliaires ont complété les modalités de réinscription au Tableau.

Demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de la formation :

Le comité d'étude a tenu 10 réunions et analysé 259 demandes de reconnaissance d'équivalence incluant les demandes de révision de dossier.

De ce nombre :

- 182 personnes ont obtenu une reconnaissance partielle de formation, ainsi qu'un complément de formation et un examen de l'Ordre leur a été imposé;
- 75 personnes ont dû se soumettre à un examen de l'OIIAQ.
- 2 demandes ont été refusées parce qu'elles ne répondaient pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre.

Membres du comité d'étude des demandes d'équivalence :

Micheline Busque, inf. aux. et inf. enseignante
Suzie Hudon, inf. aux. et inf. enseignante
Andrée Laporte, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission.



DIANE LEVASSEUR

SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.

Rôle conseil

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Son rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- le champ de pratique et les activités réservées aux infirmières auxiliaires;
- le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA);
- toutes autres questions relatives à la profession.

Les principales activités du service durant l'année 2005-2006 ont été les suivantes :

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le service a :

- rédigé des commentaires concernant le rapport du comité sur la *Révision de l'organisation du travail dans les salles d'opération*;
- participé à la réunion du MSSS concernant le dossier de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire;
- complété, en collaboration avec le conseiller juridique, la préparation du document conjoint avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) concernant les règles de soins intitulé *Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers* ;

- participé aux travaux du comité conjoint entre l'OIIQ et l'OIIAQ qui ont conduit à l'élaboration d'un projet de règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière auxiliaire ou un infirmier auxiliaire. Ce projet de règlement détermine le cadre légal dans lequel une infirmière auxiliaire peut entretenir une trachéostomie reliée à un ventilateur;
- amorcé les discussions avec l'OIIQ concernant le dossier de la thérapie intraveineuse;
- participé à un atelier intitulé *Soutenir l'évolution de la pratique infirmière et infirmière auxiliaire, avec quels outils?* dans le cadre du Symposium *L'utilisation optimale des compétences: un choix gagnant!* organisé par l'Association québécoise d'établissements de Santé et de Services sociaux (AQESSS);
- rédigé l'avis de l'OIIAQ concernant les lignes de conduite à l'intention des infirmières auxiliaires qui sont atteintes d'une infection hématogène;
- révisé le cahier d'exercice du Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec (CEMEQ) concernant le module sur les Aspects éthique et légal de la profession;
- révisé un texte portant sur la profession d'infirmière auxiliaire pour le compte des *Éditions du Renouveau pédagogique*. Ce texte doit être ajouté dans la prochaine publication des volumes *Soins infirmiers - Théorie et pratique*;
- travaillé en étroite collaboration avec la directrice des communications à la réalisation du projet de la vidéo corporative.

Comités des infirmières et infirmières auxiliaires et Commissions infirmières régionales

Dans le cadre des activités à l'intention des Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires et les commissions infirmières régionales le service a :

- organisé un colloque à l'intention de membres des CIIA;

- collaboré à la rédaction des trois bulletins d'informations *Le Babillard – Nouvelles CIIA* destiné aux membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires;
- révisé et mis à jour le document d'information à l'intention des membres des CIIA ainsi que coordonné la refonte du logo CIIA;
- coordonné la mise à jour du bottin des CIIA en fonction des nouveaux CSSS;
- planifié et organisé une réunion à l'intention des infirmières auxiliaires membres des Commissions infirmières régionales (CIR).

Rencontres avec membres, enseignantes et étudiantes

Le Service des relations professionnelles a participé à des rencontres d'informations auprès de membres, professeurs et étudiantes.

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession et Comité de la relève

Le Service des relations professionnelles a :

- planifié et organisé les réunions du comité de réflexion sur l'avenir de la profession;
- planifié et organisé les réunions du comité de la relève;
- collaboré avec le comité de la relève à la préparation d'un sondage auprès des infirmières auxiliaires admises à la profession depuis moins de 8 ans;
- compilé les résultats d'un sondage réalisé par le comité de la relève auprès de 4432 infirmières auxiliaires francophones et anglophones;

- préparé et organisé l'ensemble du processus pour les mises en candidature du comité de la relève et la sélection des candidats.

Journée de l'infirmière auxiliaire

Le service a planifié les activités reliées à la Journée de l'infirmière auxiliaire le 5 mai 2005.

Autres activités

Le service a également :

- participé aux travaux du comité sur l'équité salariale de l'OIIAQ;
- collaboré avec le MSSS à l'élaboration de son plan d'action visant à contrer une éventuelle pandémie d'influenza, participé à plusieurs rencontres et assuré le suivi des demandes du MSSS.

Le Service des relations professionnelles a participé aux travaux du comité conjoint entre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) qui ont conduit à l'élaboration d'un projet de règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière auxiliaire ou un infirmier auxiliaire.

SERVICE DE LA RECHERCHE

Le Service de la recherche a pour mandat de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par les consultants externes.

Activités

Les activités du service ont principalement porté sur la révision du tableau des membres, l'analyse de l'évolution de l'effectif de l'Ordre, le suivi des travaux de la planification de la main-d'œuvre (PMO) infirmière auxiliaire, l'analyse des politiques budgétaire et financière du gouvernement, l'analyse du secteur des soins à domicile au Québec, le suivi de l'implantation des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et l'actualisation de la revue de la littérature sur les éléments critiques touchant la profession et sur divers autres dossiers dont les grandes problématiques du secteur de la santé au Québec.

Mise à jour du Tableau des membres

En collaboration avec le Secrétariat général et le Service de l'informatique, le Service de la recherche a procédé, suite à la création des CSSS, à une mise à jour de nos répertoires des employeurs publics et privés, de leurs codifications et de l'uniformisation des informations portant sur les employeurs dans le fichier des membres. Le service a aussi oeuvré à l'harmonisation des données transmises à l'Institut canadien d'information sur la santé. Le service a collaboré à la révision de l'avis de cotisation 2005-2006.

Réseaux locaux de santé et de services sociaux du Québec

Le service a complété le portrait des CSSS par région (seize rapports) dans lesquels sont présentées diverses données portant sur les établissements et leurs installations et autres données pertinentes du domaine de la santé. On peut consulter ces rapports sur le site Internet de l'Ordre. Le service a produit un inventaire détaillé des établissements et des installations du réseau de la santé.



GAÉTAN LÉVESQUE

Analyse de l'évolution de l'effectif de l'Ordre

Le service a effectué, en collaboration avec le Service de l'informatique, une analyse du membership de l'Ordre au 31 mars 2005. Deux rapports ont été produits dans le cadre de cette activité soit *Statistiques des membres selon diverses caractéristiques par région administrative du Québec 2004-2005* et *Caractéristiques de l'effectif de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec 2004-2005*. On peut consulter ce dernier rapport sur le site Internet de l'Ordre. Le service a également produit un rapport intitulé *Estimation de l'évolution de l'effectif de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec de 2004-2005 à 2014-2015*.

Comité de planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire (PMO)

Le service a assuré le suivi des travaux de la PMO en soutenant par divers moyens la position de l'Ordre, en recueillant et en analysant les données les plus récentes.

Analyses budgétaire et financière

Le service assure un suivi des dernières décisions des gouvernements en matière de santé par la cueillette et l'analyse des données pertinentes.

Secteur des soins à domicile

Le service a réalisé une étude sur les soins à domicile au Québec. Il a produit trois rapports intitulés : *Les infirmières auxiliaires dans les soins à domicile au Québec : résultats d'une enquête*; *Les soins à domicile au Québec : comparaisons nationales et internationales* et *Utilisation et prestation de services des infirmières auxiliaires québécoises dans les soins à domicile au Québec : une comparaison canadienne*.

Actualisation de la revue de la littérature portant sur les éléments critiques de la profession

Le service a continué le travail entrepris précédemment en améliorant le fonds documentaire portant sur diverses problématiques touchant l'environnement de la profession infirmière auxiliaire.





CATHERINE-DOMINIQUE NANTEL

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.

Fonctions

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

Activités

Les principales activités du Service des communications durant l'année 2005-2006 ont été les suivantes:

Relations de presse

Le service a répondu aux demandes de journalistes et a organisé des entrevues au besoin.

Publicité et promotion

Campagne publicitaire radiophonique

Dans le cadre des travaux de planification stratégique pour l'année 2005-2006, l'OIIAQ a décidé de mettre sur pied une campagne de publicité radiophonique, et ce, afin de promouvoir la profession d'infirmière auxiliaire. Le Service des communications a organisé une campagne qui s'est tenue à travers le Québec, du 17 au 21 octobre 2005, sur les ondes du Réseau Rock Détente.

Placements médias

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat

d'espaces publicitaires dans les médias suivants :

Justice-Santé (Automne 2005 et Hiver 2006); *100 Carrières en Santé*, Éditions Jobboom (janvier 2006). De plus, un espace a été acheté dans le guide *Palmarès des carrières 2006* chez Septembre Éditeurs. À partir d'une analyse basée sur des données telles que l'insertion et le placement, le salaire, la mobilité ou les possibilités d'avancement, le Palmarès a proposé 50 lauréats pour l'année 2006. Parmi ces lauréats, 12 sont couronnés palmes d'or, d'argent ou de bronze, notamment la profession d'infirmière auxiliaire qui a reçu la Palme d'or. Une entrevue avec un infirmier auxiliaire a été publiée dans ce même guide et rediffusée dans plusieurs quotidiens, soit *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *La Tribune*, *La voix de l'Est*, *Le Quotidien*, rejoignant ainsi plus de 1,6 million de lecteurs.

Commandite

Une commandite a été accordée au Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec (CEMEQ) pour le guide *Approche globale de la santé* du programme *Santé, assistance et soins infirmiers*. Une autre commandite a été accordée dans le cadre des 9^e Olympiades de la formation professionnelle et technique qui se dérouleront en mai 2006.

Expositions

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OIIAQ a participé à titre d'exposant au Salon *Éducation Formation Carrières* qui s'est déroulé en octobre 2005. De plus, l'Ordre a participé au Salon *Exploration-Carrières* qui s'est tenu à la commission scolaire Au-Coeur-des-Vallées dans l'Outaouais.

Événements

Journée de l'infirmière auxiliaire, 5 mai 2005

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2005, une vaste campagne publicitaire a été organisée

à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec. Le service a aussi diffusé un communiqué de presse et des messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement. Des placements publicitaires ont été effectués dans les journaux suivants: *le Journal de Montréal*, *le Journal de Québec*, *La Tribune*, *Le Nouvelliste*, *La Voix de l'Est* et *Le Quotidien*. Le thème était *Nos priorités: Le respect des gens et la qualité des soins!*

Congrès

Le Service des communications est responsable de la planification, de l'organisation et de la logistique du congrès. Il a collaboré à l'élaboration des contenus du congrès 2005 de l'Ordre qui s'est tenu au Château Cartier à Aylmer. Près de 350 membres ont participé à l'événement.

Dès l'automne 2005, le thème du congrès 2006, *La formation continue pour mieux soigner*, a été déterminé ainsi que le visuel pour le matériel promotionnel. Le service a participé au choix des conférences qui seront présentées dans le cadre du congrès 2006.

Colloque des CIIA – Le rôle du CIIA dans une période de grand changement

Le service a assumé la production et la publication du programme des activités de cet événement.

Document à l'intention des membres de CIIA

Le service a coordonné la publication d'un document d'information à l'intention des membres de CIIA et la refonte du logo CIIA.

Publications

Revue Santé Québec

Le service a assumé la rédaction et la publication de trois revues *Santé Québec*. Il a également coordonné la réservation d'espaces publicitaires.

Le Babillard – Nouvelles CIIA

Le service a participé à la rédaction des textes et assumé la publication de trois bulletins *Le Babillard*.

Lexique à l'intention des

infirmières et infirmiers auxiliaires

Le service a assumé la publication de la version anglaise du Lexique. Celui-ci a été acheminé aux membres anglophones en janvier 2006.

Outils de communications

Vidéo corporative

Le service a coordonné les travaux pour la production d'une nouvelle vidéo corporative. Le lancement de celle-ci sera effectué dans le cadre du congrès 2006.

Site Internet

Le service a participé aux travaux relatifs au paiement de la cotisation annuelle en ligne. Cette nouvelle interface permet également aux membres d'effectuer un changement d'adresse à partir du site Internet.

Dans le cadre des travaux de planification stratégique pour l'année 2005-2006, l'OIIAQ a décidé de mettre sur pied une campagne de publicité radiophonique, et ce, afin de promouvoir la profession d'infirmière auxiliaire.



GEORGES LEDOUX

SERVICE JURIDIQUE

Le Service juridique a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre et de donner des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres en vertu de l'article 48 et suivants du Code des professions.

Il conseille et représente également le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.

Rôle conseil

Le conseiller juridique joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre.

Activités

Les principales activités du Service juridique durant l'année 2005-2006 ont été les suivantes:

Activités réglementaires

Le conseiller juridique a poursuivi ses travaux relativement aux projets de règlement suivants:

- le Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation pour la délivrance d'un permis par l'OIIAQ;
- le nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*;
- le nouveau Règlement sur les stages de perfectionnement;
- le nouveau Règlement sur les activités de formation continue obligatoire.

Rencontres avec les ministères et organismes

Le conseiller juridique, en présence du président et de la directrice du Service des relations professionnelles, a assisté à une rencontre avec M. Robert Tremblay et

M^{me} Sylvie Hains du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant la réintégration du module mère-enfant dans le cadre du programme de formation initiale Santé, assistance et soins infirmiers (SASI).

Rencontres avec les membres, les enseignantes et les étudiantes du programme SASI

Le conseiller juridique, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, a assisté:

- à deux rencontres avec des enseignantes et étudiantes du Collège CDI - Administration, Technologie, Santé à Montréal et à Laval pour faire une présentation concernant le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et le système professionnel;
- à une rencontre avec des infirmières auxiliaires siégeant aux commissions infirmières régionales.

Le conseiller juridique a aussi assisté :

- à une rencontre, pour faire une présentation concernant le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et le système professionnel, avec les enseignantes et les étudiantes des centres suivants:
 - centre de formation professionnelle Riverside Park Academy de Lasalle;
 - centre de formation professionnelle Châteauguay Valley Career Education Center de Ormstown;
 - centre de formation professionnelle Performance Plus de Lachute;
- à une rencontre avec 3 enseignantes du centre de formation professionnelle Fierbourg de Québec concernant un projet d'externat pour les étudiantes infirmières auxiliaires;
- à une rencontre avec les dirigeants du *Collège CDI - Administration, Technologie, Santé*;
- à deux rencontres avec des membres de la Direction de l'enseignement privé du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- au 5^e colloque sur l'interdisciplinarité tenu en avril 2005 au Mont-Tremblant;

- à trois rencontres de consultation du MSSS concernant les exigences devant être intégrées dans un règlement sur les conditions sociosanitaires applicables aux résidences pour personnes âgées et a transmis des commentaires relativement audit projet de règlement;
- au Symposium organisé par l'Association québécoise des établissements de santé et des services sociaux concernant l'application de la loi 90;
- à une partie de la rencontre annuelle des registraires des associations et ordres d'infirmières auxiliaires du Canada;
- à des rencontres avec des représentants du Centre de formation professionnelle les Faubourgs de Montréal et de l'Office de la langue française du Québec concernant l'application des dispositions de la *Charte de la langue française*.

Mémoire concernant le document de consultation *Garantir l'accès : un défi d'efficience, d'équité et de qualité*

Le conseiller juridique a été impliqué dans la rédaction et la préparation du mémoire produit par l'Ordre à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec, relativement au document de consultation *Garantir l'accès : un défi d'efficience, d'équité et de qualité* devant être présenté le 11 avril 2006.

Travaux du comité conjoint Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ)/Ordre des infirmiers et infirmiers du Québec (OIIQ)

Le conseiller juridique, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, a participé aux travaux du comité conjoint OIIAQ/OIIQ portant sur les dossiers suivants :

Règles de soins infirmiers

La préparation du document OIIAQ/OIIQ concernant les règles de soins intitulé *Orientations pour une utilisation judicieuse de la règle de soins infirmiers* a été complétée et le conseiller juridique a assisté au lancement dudit document lors du colloque des CII organisé par l'OIIQ à Montréal en mai 2005.

Règlement d'autorisation permettant l'entretien par l'infirmière auxiliaire d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Des rencontres ont été tenues concernant l'élaboration d'un règlement d'autorisation permettant l'entretien, suivant certaines conditions, par l'infirmière auxiliaire d'une trachéostomie reliée à un ventilateur. Le projet doit être prochainement adopté par le Bureau de l'OIIQ et soumis pour approbation par le gouvernement.

Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Des discussions ont été entamées concernant le contenu d'un règlement d'autorisation de l'OIIQ devant permettre à l'infirmière auxiliaire d'exercer certaines activités dans le cadre de la thérapie intraveineuse.

Autres activités

Le conseiller juridique a également :

- poursuivi sa collaboration aux travaux du comité de l'équité salariale de l'OIIAQ;
- fait une présentation au Forum des syndicats concernant divers aspects du droit disciplinaire;
- révisé, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, le Cahier d'exercice du Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec (CÉMEQ) concernant le module 6 *Aspects éthique et légal de la profession*;
- assisté le secrétaire de l'Ordre dans le cadre du dépouillement du scrutin pour l'élection à la présidence et à divers postes d'administrateurs du Bureau;
- été présent à deux activités auprès d'infirmières auxiliaires dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire de mai 2005;
- participé en septembre 2005 à un colloque du Conseil interprofessionnel du Québec à Bromont intitulé *Mieux décider pour mieux protéger le public*.

Autres dossiers

Le conseiller juridique participe régulièrement à la préparation de correspondance, documents, rapports et mémoires devant être transmis ou soumis aux différents ministères et organismes.



BILAN FINANCIER

Rapport de la trésorière	46
Rapport des vérificateurs	47
Bilan	48
État des résultats	49
État de l'évolution des soldes de fonds	50
Notes afférentes aux états financiers	51
Tableau des charges – Fonds d'administration	54



CARMELLE CHAMPAGNE-CHAGNON

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité administratif et au Bureau.

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le Comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières:

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique;
- présentation des états financiers mensuels au comité administratif;
- présentation des états financiers périodiques au Bureau;
- vérification bisannuelle de la situation financière par le Comité de surveillance des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2006 affiche des revenus du Fonds d'administration de 3 396 641 \$, ce qui signifie une augmentation de 138 849 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 3 332 565 \$, soit une augmentation de 333 750 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2006 est de 64 076 \$ pour le Fonds d'administration et de 79 259 \$ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2005-2006.

La trésorière,

Carmelle Champagne-Chagnon.

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux

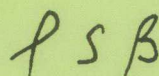
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
**L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires
du Québec**

Nous avons vérifié le bilan de **l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Montréal, le 28 avril 2006

BILAN

Au 31 mars 2006

2006

2005

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
		Fonds réserves indemnisation de primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme					
Encaisse	235 874	500 000	1 239 418	1 975 292	1 872 001
Placements temporaires (note 3)	2 200 000	—	—	2 200 000	1 900 000
Débiteurs	7 923	—	—	7 923	7 537
À recevoir du Fonds réserves indemnisation de primes	—	—	21 974	—	—
Frais payés d'avance	33 915	—	—	33 915	125 989
Ristournes à recevoir	—	21 974	—	21 974	23 091
	2 477 712	521 974	1 261 392	4 239 104	3 928 618
Placements (note 4)	1 267 817	—	—	1 267 817	1 199 479
Immobilisations (note 5)	539 257	—	—	539 257	594 777
Total de l'actif	4 284 786	521 974	1 261 392	6 046 178	5 722 874
Passif à court terme					
Créditeurs	395 228	—	4 921	400 149	401 263
Dû à l'Office des professions du Québec	301 665	—	—	301 665	316 832
Cotisations perçues d'avance	2 114 543	—	—	2 114 543	1 854 217
Dû au Fonds de prévention	—	21 974	—	—	—
	2 811 436	21 974	4 921	2 816 357	2 572 312
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	539 257	—	—	539 257	594 777
Affectations d'origine interne	—	500 000	1 256 471	1 756 471	1 741 288
Non grevés d'affectations	934 093	—	—	934 093	814 497
	1 473 350	500 000	1 256 471	3 229 821	3 150 562
Total du passif et des soldes de fonds	4 284 786	521 974	1 261 392	6 046 178	5 722 874

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau

Le président



La trésorière



ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2006

2006

2005

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
		Fonds réserves indemnisation de primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Cotisations	3 063 285	—	—	3 063 285	2 941 458
Réinscriptions et admissions	172 965	—	—	172 965	184 495
Congrès	37 095	—	—	37 095	43 640
Revenus de placements	88 380	24 544	60 877	173 801	145 111
Divers	19 760	—	—	19 760	13 995
Publicité	15 156	—	—	15 156	16 907
Ristournes	—	21 974	—	21 974	23 091
	3 396 641	46 518	60 877	3 504 036	3 368 697
Charges					
Services aux membres	179 104	—	—	179 104	159 523
Inspection professionnelle	233 737	—	—	233 737	229 305
Admission et évaluation	44 915	—	—	44 915	45 424
Formation	205 406	—	—	205 406	249 868
Recherche et développement	86 453	—	—	86 453	66 816
Communications	660 088	—	—	660 088	532 376
Discipline	133 271	—	—	133 271	111 826
Assemblée générale	60 243	—	—	60 243	24 430
Bureau	125 482	—	—	125 482	135 096
Comité administratif	19 719	—	—	19 719	25 781
Comités du Bureau	24 184	—	—	24 184	19 776
Administration	576 324	—	—	576 324	531 086
Services juridiques	125 725	—	—	125 725	112 401
Informatique	169 759	—	—	169 759	144 740
Secrétariat général	247 988	—	92 212	340 200	215 604
Gestion financière	116 632	—	—	116 632	110 145
Gestion de l'équipement et de l'immeuble (note 6)	323 535	—	—	323 535	267 556
Projets spéciaux	—	—	—	—	104 359
	3 332 565	—	92 212	3 424 777	3 086 112
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	64 076	46 518	(31 335)	79 259	282 585

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

De l'exercice terminé le 31 mars 2006

2006

2005

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds réserves indemnisation de primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début de l'exercice	594 777	814 497	500 000	1 241 288	3 150 562	2 867 977
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(65 298)	129 374	46 518	(31 335)	79 259	282 585
Virements interfonds (note 7)	—	—	(46 518)	46 518	—	—
Investissement en immobilisations	9 778	(9 778)	—	—	—	—
Solde de fonds à la fin de l'exercice	539 257	934 093	500 000	1 256 471	3 229 821	3 150 562

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

1. Statuts et nature des activités

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. Principales conventions comptables

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2006 pour l'exercice subséquent sont présentées comme produits perçus d'avance.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période d'un an débutant le 1^{er} avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006. La prime par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une convention « Fonds de gestion du risque » lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance et des dépôts de l'Ordre. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 et comprend une réserve pour indemnisation de primes afin de garantir la stabilité des montants de primes futurs ainsi qu'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmière et infirmier auxiliaire. Les dépôts à ces deux fonds sont investis à même les fonds généraux de l'assureur et portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, majoré de 1 % et d'un minimum garanti de 5 %, capitalisé mensuellement.

Fonds réserves indemnisation de primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés et sont transférés au « Fonds de prévention ». Selon la convention de gestion, le « Fonds réserves indemnisation de primes » doit être maintenu à un minimum de 500 000 \$ jusqu'au 31 mars 2006. Ce fonds est soumis au risque d'assurance.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Il est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas affecté par le déficit d'opération. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. Selon la convention de gestion, le « Fonds de prévention » doit être maintenu au minimum à 1 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2006 et la prime annuelle est versée à même ce fonds.

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	linéaire, 35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif, 50 %
Équipement informatique	linéaire, 3 ans

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Si un placement à long terme subit une baisse de valeur durable, une réduction est comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations

et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

3. Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme. Le taux annuel d'intérêt des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 2,7 % et les échéances s'étendent de un à trente-quatre jours suivant la fin d'exercice. La valeur au marché de ces placements est de 2 200 000 \$ en 2006 (1 900 000 \$ - 2005).

4. Placements

Les placements à long terme sont constitués d'obligations gouvernementales et d'unités de fonds mutuel. La valeur à la cote des placements s'élève approximativement à 1 250 000 \$ au 31 mars 2006 (1 221 000 \$ - 2005). Les obligations portent intérêts à des taux annuels variant de 3 % à 4,7 % et les échéances s'étendent d'octobre 2006 à août 2013.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2006	Net 2005
	\$	\$	\$	\$
Terrain	60 700	—	60 700	60 700
Bâtiment	998 540	533 255	465 285	493 815
Mobilier et équipement de bureau	24 293	21 256	3 037	6 072
Équipement informatique	141 037	130 802	10 235	34 190
	1 224 570	685 313	539 257	594 777

L'amortissement de l'exercice totalise 65 298 \$ (65 076 \$ - 2005).

6. Amortissement

La gestion de l'équipement et de l'immeuble comprend l'amortissement afférent aux immobilisations qui se détaille comme suit:

	2006	2005
	\$	\$
Bâtiment	28 530	28 530
Mobilier et équipement de bureau	3 037	6 074
Équipement informatique	33 731	30 472
	65 298	65 076

7. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 46 518 \$ a été transféré du Fonds réserves indemnisation de primes au Fonds de prévention.

8. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

9. Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé par baux et par contrats pour la location d'équipements de bureau ainsi que pour la reconstruction du système informatique d'admission des membres et du système des membres. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants:

Exercice prenant fin en	\$
2007	266 000
2008	62 000
2009	59 000
2010	40 000
2011	28 000
	455 000

10. Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables nettes des instruments financiers primaires, incluant l'encaisse, les débiteurs, les ristournes à recevoir, les créditeurs et le montant dû à l'Office des professions du Québec se rapprochent de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

TABLEAU DES CHARGES - FONDS D'ADMINISTRATION

De l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
Salaires	1 126 399	956 163
Honoraires de présence	201 705	206 016
Charges sociales	136 310	121 104
Frais juridiques	10 642	11 230
Frais de vérification	10 000	10 000
Honoraires professionnels	150 011	313 132
Honoraires des interprètes et conférenciers	24 575	15 829
Formation	16 490	11 063
Frais de séjour et de déplacements	329 355	327 573
Frais d'expédition	232 265	175 109
Télécommunications	70 648	44 522
Publicité et promotion	194 761	80 962
Imprimerie et photocopies	245 188	258 929
Rapport annuel	18 996	17 846
Fournitures de bureau	47 382	47 727
Documentation	10 527	12 422
Graphisme et photographies	39 185	27 244
Rédaction et traduction	13 612	7 321
Entretien et réparations	113 674	48 565
Entretien d'équipement	37 794	42 133
Assurances	8 588	8 080
Taxes	35 606	35 289
Location d'équipement	92 967	59 397
Électricité et chauffage	29 275	36 606
Amortissement – bâtiment	28 530	28 530
Amortissement – mobilier et équipement de bureau	3 037	6 074
Amortissement – équipement informatique	33 731	30 472
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	34 429	32 072
Autres charges	36 883	27 405
	3 332 565	2 998 815

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, l'Ordre présente les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision linguistique

Catherine-Dominique Nantel et Manon Salvat

Conception graphique

Kasern l'atelier créatif inc.

ISBN 2-922924-08-4

Dépôt légal- Bibliothèque nationale
du Québec, 2006



531, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2

www.oiiq.org



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec